



Devoir de loyauté implicite durant préavis et marché public

Par **Henri_marichal**, le **29/08/2024** à **17:32**

Bonjour,

Je suis actuellement salarié à temps partiel. Je termine mon contrat dans un mois suite à l'acceptation de ma demande de rupture conventionnelle par mon employeur.

Je n'ai pas de clause d'exclusivité, ni de non-concurrence dans mon contrat.

Je souhaiterais savoir si j'ai le droit de répondre, en micro-entreprise, avant la fin de mon contrat, à un marché public auquel mon employeur souhaite lui aussi répondre ou si cela contrevient au devoir de loyauté envers son employeur, qui est implicite à tout contrat de travail.

Merci pour votre aide,

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **30/08/2024** à **07:58**

Bonjour,

C'est effectivement déloyal votre employeur pourra vous attaquer sur le sujet. Votre employeur pourrait engager des poursuites judiciaires pour concurrence déloyale, ce qui pourrait entraîner des dommages et intérêts à votre charge.